



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 880'000.- pour la réfection de l'Avenue du Technicum et de Fr. 100'000.- pour la reprise du réseau de canalisations et la mise en place d'un système séparatif

(Du 8 février 2023)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

À la fin du 19^e siècle, la Ville du Locle entreprend de grands travaux en direction des Marais, en ouest du territoire communal. Un nouveau quartier voit progressivement le jour, constitué essentiellement de bâtiments publics (usine électrique, Technicum, Casino et crèche). Point d'orgue de ce processus, la construction du 4^e Hôtel de Ville de la cité.

En ouest et en est, le bâtiment bénéficie de jardins floraux, dans un tout cohérent. De plus, les jardins du Casino et ceux de l'Hôtel de Ville constituent un ensemble agréable où enfants, parents et habitants se prélassent ou s'adonnent à des activités ludiques. Néanmoins, ces espaces connaissent une circulation à double sens, générant des risques conséquents tant aux abords des parcs qu'au carrefour Jehan-Droz/Technicum.

Au vu de la vétusté de la route, une reprise du tronçon devient nécessaire. Nous profitons de ces interventions, soutenues par le projet d'agglomération, pour aménager un chemin piétonnier reliant les jardins du Casino et ceux de l'Hôtel de Ville, afin d'établir un environnement agréable, convivial et sécurisé, répondant à la fonction d'îlot de fraîcheur. De même, l'Avenue du Technicum sera mise en sens unique, améliorant la lisibilité du carrefour et limitant les risques actuels. Les places de parc est de l'Avenue du Technicum seront largement compensées sur sa partie ouest.

Le rapport qui vous est soumis consiste donc à la réfection de l'Avenue du Technicum, la reprise du réseau de canalisations et la mise en place d'un système séparatif, tout en valorisant une fois encore notre patrimoine.

2. Historique

Inauguré en 1918, l'Hôtel de Ville constitue un marqueur identitaire de la commune et l'un des plus beaux édifices de Suisse. Œuvre de l'architecte veveysan, Charles Gunther, le bâtiment est orné de fresques monumentales d'Ernest Bieler. Cette réalisation avait pour but d'offrir à la Ville un écrin, favorisant son rayonnement au niveau cantonal et bien au-delà. L'Hôtel de Ville est entouré en est et en ouest de jardins, offrant un cadre reposant, mais aussi avec le temps des aménagements floraux particulièrement appréciés du public.

Ce bâtiment s'inscrit dans un périmètre d'exception. À la fin du 19^e siècle, la Ville entreprend de grands travaux en direction des Marais, en ouest du territoire communal, avec l'ouverture de l'Avenue du Technicum. Cette période correspond au développement de l'administration moderne. Ainsi, en 1889, le Casino-Théâtre voit le jour, suivi en 1899 d'une crèche, puis en 1900 de l'usine électrique, en 1902 de l'école du Technicum et, en 1918, de l'Hôtel de Ville. En 1921, le palais de la Société de Banque Suisse, à l'architecture patricienne, avec sa « *sobre silhouette et son portail en arc en plein cintre rendent hommage à l'Hôtel de Ville néo-classique* »¹ est inauguré.



Cette photo des années vingt illustre le développement de l'administration moderne avec le Technicum, les Services industriels, l'Hôtel de Ville, la crèche et le Théâtre du Casino.

En 1930, une statue est érigée dans les jardins de l'Hôtel de Ville : la déesse des sources. Cette œuvre du sculpteur André Huguenin Dumittan avait à l'époque déchaîné

¹ HAUSER, Andreas & BARBEY, Gilles, Inventaire Suisse d'architecture 1850-1920 : Le Locle (INSA), 1991, p. 154.

les passions, en raison de sa grandeur et son coût. Toutefois, elle a rapidement conquis le cœur des habitants de la Mère commune. Parallèlement, au fil des ans, l'arborisation et les aménagements floraux se déploient.

Durant les « Trente glorieuses » et la deuxième moitié du 20^e siècle, le développement de la mobilité individuelle prend de plus en plus d'importance. Les espaces de déambulation sont progressivement remplacés par le stationnement de véhicules, séparant les jardins de l'Hôtel de Ville de ceux du Casino et du bâtiment de l'administration. Au vu de l'engorgement, différentes réflexions sont lancées au début des années 2000, afin de redonner de l'espace aux piétons, de sécuriser le périmètre et d'améliorer l'esthétisme de l'ensemble.

En 2009, quelques jours avant l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO) de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, un parvis piétonnier est réalisé en ouest du bâtiment, reliant l'Hôtel de Ville à ses jardins. Cette esplanade favorise les célébrations quotidiennes, notamment les mariages, ou ponctuelles. Ainsi, depuis l'ouverture de l'état civil des Montagnes, les unions sont quasi quotidiennes et donnent lieu à d'innombrables prises de vue. Parallèlement, les festivités du 1^{er} Août ou autres manifestations se déroulent également de manière régulière tout au long de l'année.

En 2012, les trois salles historiques, soit celle des Mariages, du Conseil communal et du Conseil général, sont, en dehors de leur utilisation, ouvertes au public. Des visites guidées sont instituées par la Ville et Tourisme neuchâtelois. Intégrant depuis 2022 l'accueil touristique du centre-ville, le bâtiment connaît un afflux de visiteurs toujours plus important. À la suite de la réalisation d'une motion acceptée par le législatif communal, le bâtiment et les jardins de l'Hôtel de Ville trouveront leur place également à Swissminiatur.

Aujourd'hui, au vu de la vétusté du revêtement routier, il est proposé de reprendre partiellement l'Avenue du Technicum, en reliant d'une part les jardins du Casino et ceux de l'Hôtel de Ville et d'autre part en procédant à une nouvelle organisation de la circulation et des places de parc sur la partie ouest du tronçon.

Soutenus par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération, ces aménagements permettront de favoriser la mise en place d'un environnement agréable, convivial et sécurisé, répondant aux normes de durabilité actuelles. La continuité biologique mise en place et l'utilisation de revêtement adéquat permettront au secteur de jouer également le rôle d'îlot de fraîcheur.

3. Description

Situation actuelle

La route longue de 191 mètres relie perpendiculairement la rue Jehan-Droz à l'ouest à la rue Henry-Grandjean à l'est. Elle est coupée en son centre par la rue Albert-Piguet. Cet axe majeur permet aux nombreux élèves de rejoindre le centre scolaire des Jeanneret et le collège Jehan-Droz depuis le centre-ville. Actuellement ce tronçon est utilisé par les pendulaires durant la semaine, comme raccourci pour éviter les engorgements sur les axes principaux. Les acteurs de la rue sont :

- L'Hôtel de Ville et son esplanade ;
- Un bâtiment dédié à la petite enfance ;
- Une salle de cinéma, de théâtre et un restaurant ;
- Deux places de détente ;
- Un parc agrémenté de jeux pour enfants ;
- Un bâtiment privé en rénovation.

La rue est composée d'enrobé et de bordures en granit, la chaussée est fatiguée par le temps et l'augmentation de la charge de trafic de ces dernières décennies.

La route est composée d'une chaussée d'une largeur d'environ 6,20 m. Deux trottoirs, l'un d'une largeur d'environ 5,00 m répartis entre stationnement et cheminement piéton au nord et l'autre de 4,7 m avec du stationnement mordant sur le trottoir au sud. Le tronçon est limité à 50 km/h et autorise une circulation à double sens. Nous trouvons le long du tracé du stationnement régi par de la zone blanche sur le domaine public. Un accès à un parking privé pour le bâtiment sis Avenue du Technicum 11 est également présent.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) nous indique que la conduite principale d'eau mixte, d'une largeur de 2,20 m et d'une hauteur d'environ 2,00 m. se trouve sous la chaussée. Son état est bon dans l'ensemble, même si elle nécessitera quelques interventions de rhabillage.

Description des travaux²

Ce projet a fait l'objet de plusieurs discussions entre les services communaux et les principaux partenaires. Il vous est soumis avec l'approbation des services de la voirie et du domaine public, des entreprises de mobilité TransN et CarPostal et des partenaires Viteos, Swisscom et Cablecom.

Les travaux consistent en la reprise complète de la chaussée et des trottoirs pour une surface d'environ 3260 m². Nous allons aussi désimperméabiliser la place à l'ouest de l'Hôtel de Ville en remplaçant environ 475 m² d'enrobé par du gravillon et des espaces verts. Sur le tronçon compris entre la rue Jehan-Droz et la rue Albert-Piguet, les eaux de surfaces seront infiltrées dans le parc à l'ouest de l'Hôtel de Ville. En cas de trop-plein, les eaux infiltrées seront dirigées au nord dans le Bied des eaux claires de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Ce projet peut être décomposé en trois zones.

- *Liaison entre les jardins de l'Hôtel de Ville et le parc du Casino*

Ce secteur prévoit la réalisation d'une nouvelle zone piétonne à l'est de l'Hôtel de Ville de la rue Albert-Piguet à la rue Henry-Grandjean. Cette nouvelle place permet de lier les deux places déjà existantes par un seul plateau à niveau. Un trottoir continu va être réalisé en place du bastion devant le Casino. Ce dernier bénéficiera d'un enrobé, dont la couche de finition sera composée d'un agrégat clair, ainsi que d'un

² Voir annexe

cheminement en pavés granit. À noter que les véhicules d'urgences et les véhicules de livraison auront un droit d'accès.

Les arbres qui ont été coupés ces dernières années seront remplacés. Ceux se trouvant au nord sont liés par un nouvel espace vert, assurant une continuité biologique. Ce qui n'est pas possible au sud pour garantir une bonne circulation piétonne. À l'instar de différents endroits de la ville, notamment à l'Ancienne Poste, un mobilier urbain de style bancs en rond va y être disposé.

- *Aménagements du tronçon du Technicum entre les carrefours Albert-Piguet et Jehan-Droz*

Ce secteur prévoit la mise en place d'un sens unique de la rue Jehan-Droz à la rue Albert-Piguet, d'ouest en est. Mise à futur en zone 30 km/h, la voie de circulation passera de 6,20 à 3,30 m correspondant aux normes VSS en vigueur. Au nord et au sud de la chaussée, environ 24 places de stationnement latéral d'une largeur de 2,30 m seront disponibles. Séparées du trottoir par une bordure granit haute de 12 cm, les places de parc seront partiellement compensées. La consolidation du projet montre que, sur les 43 places se situant actuellement sur le tronçon du Technicum, une petite dizaine seront supprimées. Ainsi, une nouvelle organisation des places sur la partie est de l'Avenue du Technicum, ainsi qu'au sud de la rue Albert-Piguet et le périmètre avoisinant permettront de compenser en grande partie ces places. Cette diminution est rendue possible par le fait que, selon l'étude Transitec, 83 % des places sont occupées en journée. De plus, la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement a permis une libération perceptible de l'utilisation des places de parc en surface.

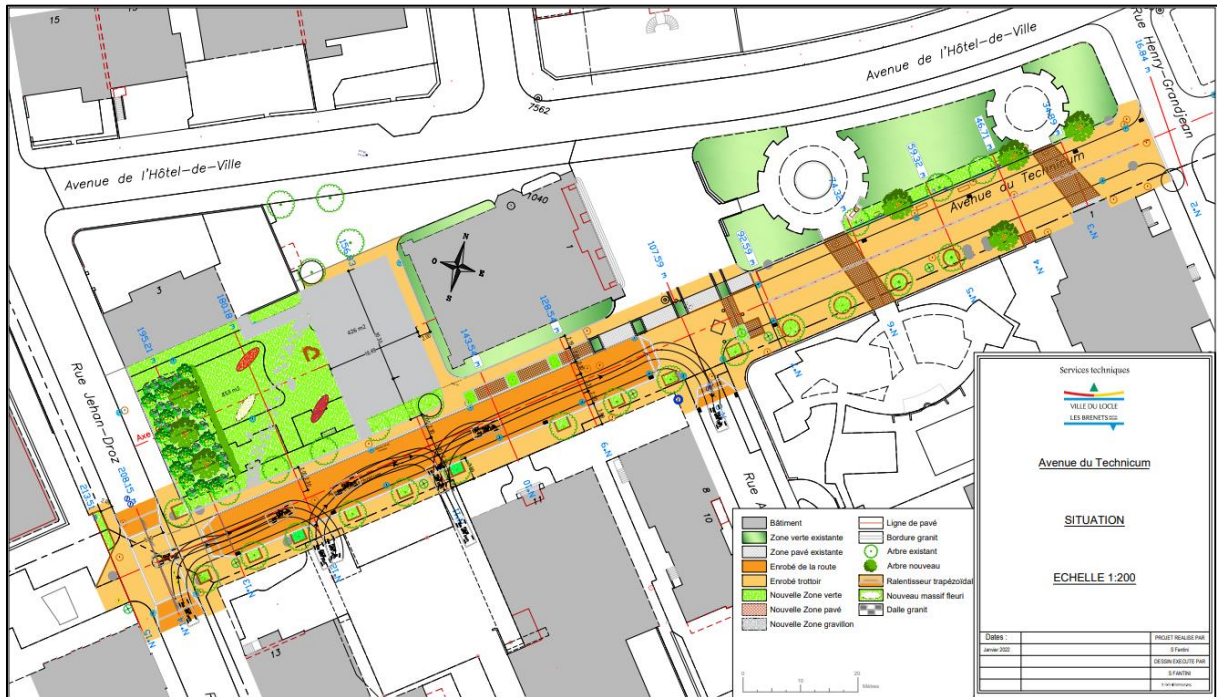
Comme pour la zone piétonne, les arbres se trouvant au nord seront liés par un nouvel espace vert. Ce qui n'est pas possible au sud pour garantir une bonne circulation piétonne.

Les deux passages piétons sur la rue Jehan-Droz permettant aux élèves d'accéder au collège des Jeanneret vont être ramenés à un seul et, pour augmenter la sécurité sur ce carrefour, des ralentisseurs trapézoïdaux d'une hauteur de 12 cm et une réduction de la voie de circulation à 5,90 m (contre 7,75 m actuellement) vont être mis en place. Ce type d'aménagement favorise l'attention des usagers de la route à l'égard des piétons, particulièrement nombreux à cet endroit. De plus, les personnes à mobilité réduite pourront se rendre du secteur Cifom à la rue Henry-Grandjean sans devoir franchir d'obstacle horizontal. Enfin, le tourne-à-gauche particulièrement problématique (comme à nombre d'endroits, mais notamment) sur la rue Jehan-Droz sera supprimé, permettant une meilleure lisibilité et sécurité de l'ensemble.

- *Aménagement du parc en ouest de l'Hôtel de Ville*

Le dernier secteur concerne le parc se trouvant à l'ouest de l'Hôtel de Ville. Un désasphaltage et une désimperméabilisation vont y être réalisés. L'enrobé sera remplacé par un espace vert et du gravier, permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer, voire de s'évaporer lors de forte chaleur. Un seul cheminement d'une largeur de 2,00 m en pied de façade est maintenu en enrobé pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite.

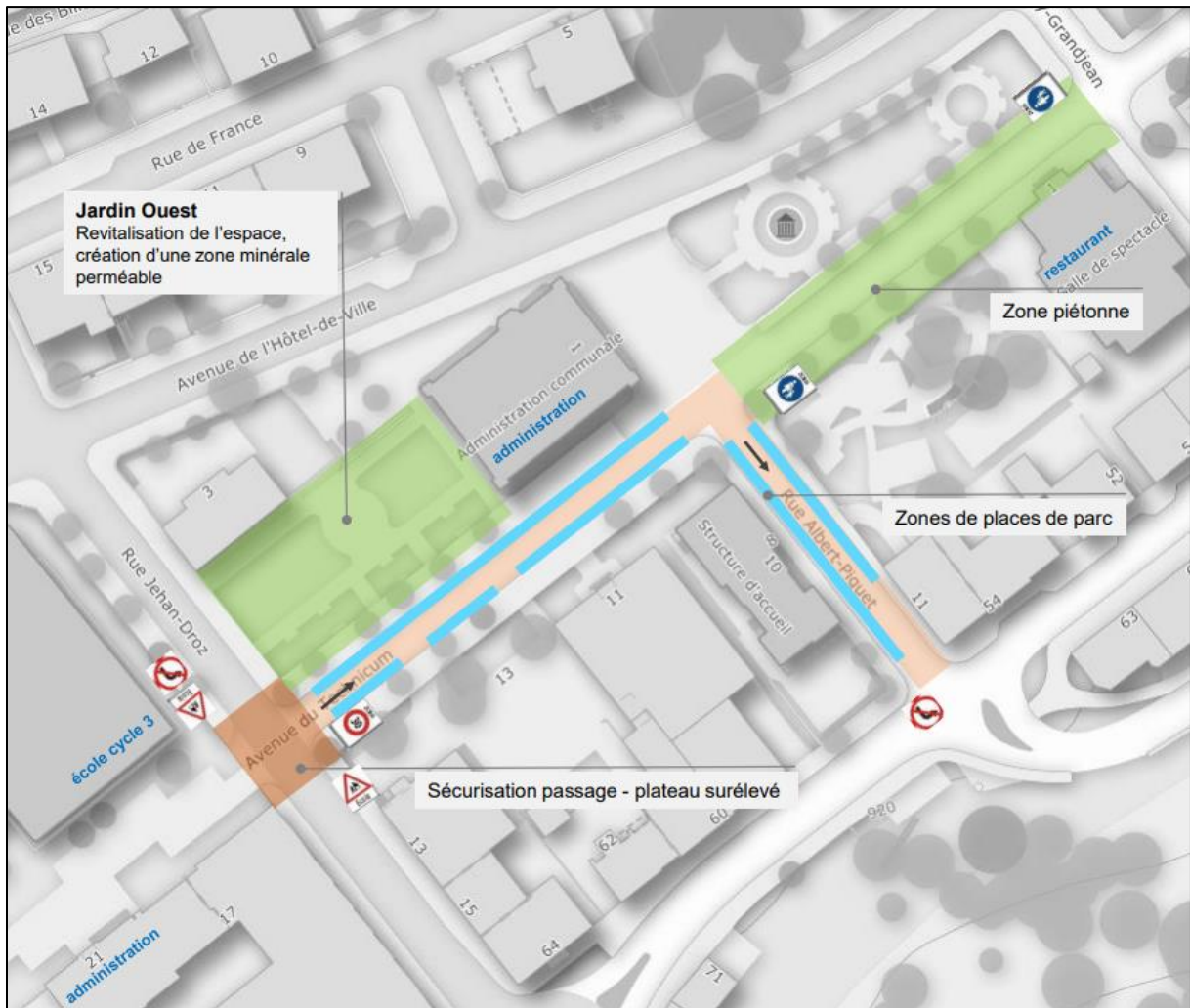
Un îlot de verdure composé d'arbres indigènes sera créé. Pour rappel, les arbres en ville sont un atout majeur pour réduire la chaleur urbaine, à la fois par l'ombre précieuse qu'ils apportent, mais aussi par leur effet « évapotranspirant » qui rafraîchit le climat.



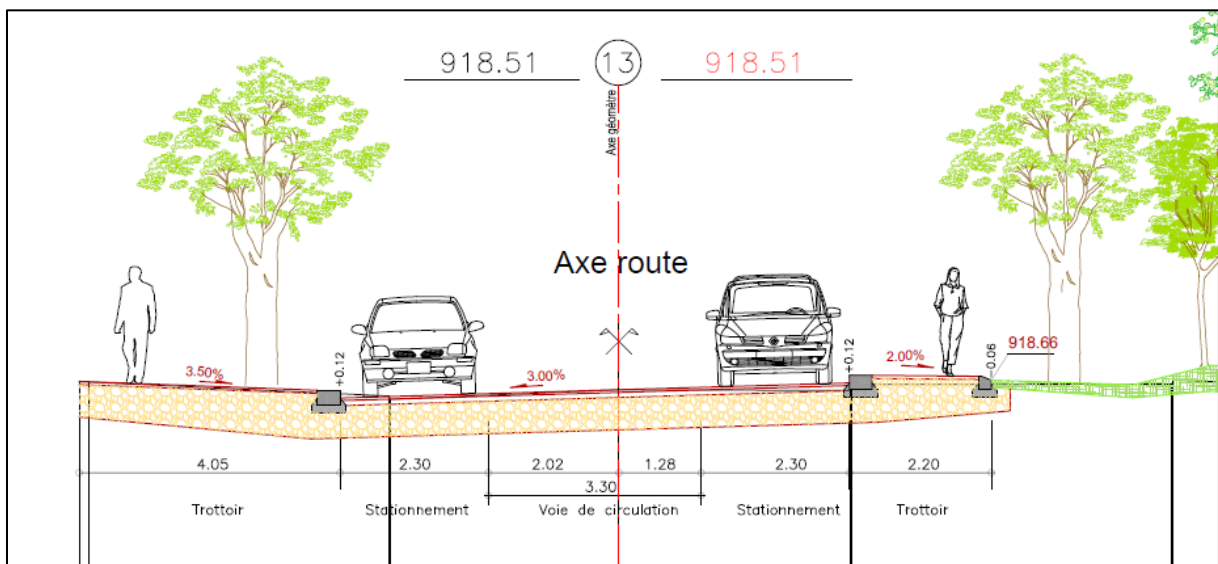
Une liaison piétonnière entre les jardins de l'Hôtel de Ville et du Casino, de même que la requalification des jardins en ouest du bâtiment, favorisera la convivialité et la valorisation de notre patrimoine.

À noter que les utilisateurs et les riverains ont également été conviés à une présentation du projet. Les représentants du Cinéma et du théâtre du Casino ont salué le projet, répondant à leurs attentes.

Le projet de réaménagement de l'Avenue du Technicum permettra donc une réappropriation des espaces par les piétons et une valorisation de notre patrimoine. Lieu de passage de nombreux enfants, la sécurisation de la traversée du carrefour Jehan-Droz/Technicum favorisera les déplacements en direction de la zone piétonne du pôle de formation.



Une nouvelle organisation des places de parc en est de l'Avenue du Technicum et au sud d'Albert-Piquet permet de compenser la réalisation de la zone piétonne.



Les espaces dévolus aux piétons seront agrandis et l'Avenue du Technicum bénéficiera d'un sens de circulation unidirectionnel.

Pour une vision optimale, les plans sont également consultables sur le site internet de la ville en cliquant sur le lien : <https://www.lolocle.ch/travaux-importants-en-cours/>

4. Matériaux utilisés

À l'instar de la pratique en usage depuis des décennies pour la création de tronçons routiers, nous reprenons le principe de la fondation qui se compose d'un caisson d'une profondeur de 50 cm en chaille GNT (non gélive), le tout revêtu d'un enrobé et d'un tapis posé en deux couches d'une épaisseur totale de 14 cm.

La fondation des trottoirs nécessitera un caisson de 30 cm et deux couches d'enrobé pour un total de 9 cm d'épaisseur.

La majorité des bordures granit vont être récupérées et réutilisées. Le solde va provenir de notre fournisseur au Tessin.

Pour la zone piétonne, nous cherchons une solution pour éviter les îlots de chaleur. Deux solutions se dessinent : peindre le revêtement avec une peinture claire ou ajouter durant la pose de l'enrobé des agrégats clairs. Dans les deux cas, il faut pouvoir répondre à des garanties de durabilité concernant le déneigement.

5. Le chantier

En raison du montant demandé, ces travaux sont soumis à la procédure ouverte de la Loi sur les marchés publics. Cette procédure nécessite environ sept semaines. Les travaux commenceront en avril 2023 et se dérouleront jusqu'en octobre.

Viteos SA interviendra pour changer la conduite d'eau devant le Casino. UPC a informé la Ville qu'il n'y avait pas de travaux prévus dans la zone du chantier.

Le chantier se déroulera en trois phases. Le secteur débutera en est, en collaboration avec la société Viteos SA, en raison du changement de conduite d'eau potable. Les travaux se poursuivront en ouest. Durant ces phases, la zone de l'Avenue du Technicum concernée sera fermée à la circulation. En revanche, l'accès piétonnier sera maintenu et sécurisé en tout temps pour permettre aux élèves d'accéder au collège. Il est à noter que la réalisation de la plateforme pourrait être reportée à l'année prochaine. En effet, à l'occasion de son 175^e anniversaire, la FSG a déposé sa candidature pour le déroulement de la finale suisse de sprint sur la rue Jehan-Droz. La proximité avec le bâtiment de l'Hôtel de Ville permettrait une prise d'images particulièrement belle. Quant à la dernière phase, elle consistera dans l'aménagement du parc en ouest de l'Hôtel de Ville.

6. Précautions constructives

Les réseaux (eau, gaz, électricité, CAD, Swisscom et UPC) en présence occupent la totalité de la largeur de la route.

Nos services techniques établiront un constat de preuves à futur avant le début des travaux à la demande des propriétaires concernés qui le souhaitent.

7. Assainissement du réseau de canalisations

Le collecteur des eaux usées mixtes en béton armé d'une largeur de 2,20m et d'une hauteur de 2,00m environ est composé d'un trottoir qui permet sa visite. Il nécessite quelques rhabillages, mais pas de travaux plus lourds.

Les eaux de surfaces du tronçon se trouvant entre la rue Jehan-Droz et la rue Albert-Piguet vont être infiltrées dans le nouvel espace vert et le trop-plein amené dans le Bied des eaux claires au nord de l'Avenue du Technicum.

Cette mesure permettra d'alléger la quantité d'eau traitée par la STEP et ainsi d'augmenter son taux de rendement.

8. Coût des travaux

À la suite de la consolidation du projet, le devis actuel se présente comme suit :

8.1 Réfection de la route avec reprise complète de la chaussée

Installation de chantier	90 000.00	
Terrassement et démolition	110 000.00	
Fondation et revêtements (pavés, enrobé, autres dépenses liées)	330 000.00	530 000.00
Fournitures (bordures granit, etc.)	65 000.00	
Végétalisation talus, mobilier urbain, aménagement urbain	51 000.00	
Étude et rapport avant travaux	5 000.00	
Prestations du géomètre, rétablissement points fixes	9 000.00	
Signalisation, marquage, communication	14 000.00	144 000.00
Divers et imprévus	50 000.00	50 000.00
TVA 7.7%		55 750.00
Prestations internes du service de voirie	5 000.00	
Prestations internes du service du génie civil	95 000.00	100 000.00
Total		879 750.00
TOTAL TTC	arrondi à	880 000.00

Le projet sera soutenu par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération. Selon le retour d'Objectif:ne, la subvention estimée se monte à Fr. 264'000.-.

8.2 Remplacement du collecteur unitaire et infiltration des eaux claires

Le financement des investissements devant être différencié entre les eaux claires et les eaux usées, deux devis ont été établis.

Le domaine de la STEP étant autoporteur et au taux de TVA effectif, les crédits sont sollicités hors taxe.

8.2.1 Eaux usées

Installation de chantier	5 000.00
Canalisation et terrassement	10 000.00
Prestations du service du génie civil	5 000.00
Divers et imprévus	5 000.00
TOTAL HT	25 000.00

8.2.2 Eaux claires

Installation de chantier	5 000.00
Canalisation et terrassement	50 000.00
Fournitures (dépotoirs, grilles, etc.)	10 000.00
Prestations du service du génie civil	5 000.00
Divers et imprévus	5 000.00
TOTAL HT	75 000.00

Nous pouvons encore préciser que le Fonds cantonal des eaux accordera une subvention pour ces travaux d'amélioration du réseau. Au vu de l'activation du système séparatif au centre de la localité, le taux de subventionnement devrait atteindre 40 %. Néanmoins, appliquant le principe de précaution, nous appliquons pour l'heure le taux minimal de 20 % sur les eaux claires.

9. Incidences financières

Le budget 2023 prévoit les deux crédits d'engagements sollicités dans le présent rapport à hauteur de Fr. 800'000.- pour les travaux de génie civil et de Fr. 100'000.- pour les travaux de canalisations. La partie consacrée au génie civil dépasse donc le budget de Fr. 80'000.-. Une subvention de la Confédération de Fr. 264'000.- est attendue pour cette partie des travaux, revue à la baisse par rapport au budget (Fr. 320'000.-).

Les travaux liés aux canalisations d'eaux claires feront l'objet d'une demande de subvention dont la fourchette est comprise entre 20 % et 40 %. Ci-après, une

subvention minimale de 20 % est prise en compte, avec un montant estimé à Fr. 15'000.- (20 % de Fr. 75'000.-), portant le montant net de ce crédit à Fr. 60'000.- .

Les travaux de génie civil seront amortis à un taux moyen de 3 %, tandis que ceux liés aux canalisations le seront à un taux moyen de 2 %, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1er juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 12'500.- pour les eaux usées et de Fr. 30'000.- pour les eaux claires (compte tenu de la subvention).

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2,0 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Pour le crédit de Fr. 880'000.- relevant du génie civil, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet, déduction faite d'un subventionnement de Fr. 264'000.-, est estimée annuellement à Fr. 6'160.-, compte tenu d'un taux moyen de 2,0 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Compte des investissements</i>					
Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, reprise chaussée	880 000				
Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Subvention projet d'agglomération	-264 000				
Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1 canalisations eaux claires	75 000				
Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, subvention eaux claires (20%)	-15 000				
Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, canalisations eaux usées	25 000				
Total	701 000				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, chaussée - 3.0%		18 480	18 480	18 480	18 480
Amortissement eaux claires (50 ans)		1 200	1 200	1 200	1 200
Charge d'intérêt demi-capital, Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, eaux claires - 2.0%		600	600	600	600
Amortissement eaux usées (50 ans)		500	500	500	500
Charge d'intérêt demi-capital, Réfection de la rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Technicum - Phase 1, eaux usées - 2.0%		250	250	250	250
Domaine de la STEP - autoporteur (via taxe ou réserve)		-2 550	-2 550	-2 550	-2 550
Total		18 480	18 480	18 480	18 480

10. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2023.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 8'081'721.-. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 701'000.- et sous réserve d'autres investissements votés dans l'intervalle ou dans la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2023 sera de Fr. 7'380'721.-.

11. Durabilité

Le projet s'inscrit dans une optique de durabilité. Tout d'abord, il vise à développer des actions concrètes face aux changements et à l'adaptation climatique.

Aménagements spécifiques : îlots de fraîcheur

Les espaces verts, les arbres en milieu urbain et leur continuité biologique, ainsi que la désimperméabilisation et la pose de revêtements plus clairs jouent notamment une fonction d'îlot de fraîcheur. En effet, les surfaces perméables permettent à l'eau de surface de s'infiltrer et de s'évaporer par la suite. Les espaces verts et les arbres, par l'effet bienfaisant de leur ombre et leur phénomène d'évaporation, peuvent apporter une contribution essentielle à la réduction de la sensation et de la concentration de chaleur dans l'espace urbain. De plus, ils constituent des lieux de séjour et de détente particulièrement appréciés par la population. Composés en grande partie de matières minérales de couleur foncée, les revêtements routiers et piétonniers traditionnels absorbent les rayons du soleil, les accumulant et émettant de la chaleur. Ainsi, l'utilisation de matériaux plus clairs pour la couche de finition permet une réduction significative de cet effet.

Récupération de matériaux existants

La récupération et la réutilisation des bordures granit existantes vont nous permettre de limiter notre impact carbone, celles-ci se trouvant sur place ne nécessitent aucun transport conséquent.

Mobilité douce et lieux de détente conviviaux

Le projet permettra également de favoriser la mobilité douce, notamment piétonnière par la liaison entre les jardins de l'Hôtel de Ville et ceux du Casino, en créant des espaces sécurisés et conviviaux.

12. Commissions

Le projet a été présenté à la commission d'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments le 18 octobre 2022, ainsi qu'à celle de la circulation le 27 octobre 2022.

13. Conclusion

Nous vous proposons donc de réaliser les travaux de réfection de la chaussée avec la réalisation d'un secteur piéton, l'entretien du collecteur unitaire, la mise en séparatif et la réfection du parc ouest de l'Hôtel de Ville.

Certains que vous admettrez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter le présent rapport ainsi que les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

C. Dupraz

Le chancelier,

P. Martinelli

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 880'000.- pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville
et l'Avenue du Technicum - Phase 1

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de
sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 880'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher une subvention estimée à Fr. 264'000.- au titre du projet d'agglomération, portant ainsi à Fr. 616'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100744/50100.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 100'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif du de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 100'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 15'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 85'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:

100745/50320.00 pour les eaux usées Fr. 25'000.- HT.

100746/50320.00 pour les eaux claires Fr. 75'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
C. Baba G. Pulfer

